

**Coordination Régionale Interreg**

**Fiche d'analyse du projet au regard des principes de la NPR**

*La participation suisse au programme Interreg est une mesure qui s’ancre dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) La NPR a pour objectif d'améliorer les conditions cadres économiques pour les activités entrepreneuriales rehaussant durablement les capacités d'innovation, la création de valeur ajoutée et donc la compétitivité et contribuant ainsi à la création et à la sauvegarde d'emplois. Les projets soutenus par la NPR contribuent ainsi au développement économique du territoire de coopération.*

*Le financement NPR des projets Interreg doit en conséquence répondre à des critères spécifiques d'éligibilité conformément à la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale. À défaut, d’autres sources de financement devront être trouvées, une mobilisation de fonds cantonaux ou d’autres fonds fédéraux pouvant également permettre l’éligibilité d’un projet au programme. Cette fiche doit permettre d'expliciter de quelle manière le projet est conforme aux principes fondamentaux de la NPR.*

**PARTIE COMMUNE A L'ENSEMBLE DES PROJETS**

**Évaluation du projet au regard des principes de la NPR**

Il est demandé de répondre de manière argumentée aux questions suivantes :

1. Le projet a-t-il des retombées économiques sur la région frontalière concernée en y générant de la valeur ajoutée ou prépare le développement d’activités génératrices de valeur ajoutée ?
2. Le projet comporte-il des éléments d'innovation dynamisant l'économie de la région frontalière ?
3. Le projet donne-t-il accès à un savoir-faire susceptible de dynamiser l’économie de la région frontalière et d'améliorer la compétitivité des territoires ?
4. Le projet favorise-t-il la capacité d’exportation de biens ou de services de la région frontalière concernée tout en stimulant l'esprit d'entreprise ?

*NB : Ces questions sont déjà posées dans le formulaire SYNERGIE. Merci de reprendre l'argumentaire développé dans le formulaire en l'insérant dans cette fiche d'analyse.*

**Exigences relatives aux projets**

Exigence de durabilité :

* Comment la poursuite du projet sera-t-elle assurée financièrement après l'expiration des aides financières publiques ?
* Un business plan a-t-il été élaboré pour garantir la pérennité du projet ?

Dans quelle mesure le projet tient-il compte des exigences en matière de développement durable indiquées dans le Document de mise en œuvre (DOMO) thématique ?

Votre projet bénéficie-t-il d'autres fonds de la Confédération ? Si oui, précisez lesquels.

**CONFORMITE DU PROJET A LA NPR PAR OBJECTIF DU PROGRAMME**

*Veuillez préciser en quoi le projet permet de répondre aux objectifs fixés avec la Confédération dans le modèle d’efficacité du programme Interreg France-Suisse. Il est nécessaire de répondre uniquement à l’Objectif Spécifique (OS) sous lequel votre projet s’inscrit.*

*Le modèle d’efficacité permet de mettre en exergue le lien de causalité entre les prestations concrètes prévues et les produits développés dans le cadre du projet (output), les effets attendus sur les groupes cibles (outcome) et les effets sur le territoire de coopération (impact).*

*Durant l'instruction de votre projet, une attention particulière sera apportée aux réponses pour évaluer la possibilité d'une contribution fédérale.*

|  |  |
| --- | --- |
| **OS I.1 : Mesures durables en faveur des énergies renouvelables** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Favoriser les stratégies communes de l’énergie renouvelable et de la transition énergétique visant le développement des entreprises du secteur de l’énergie. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs privés et publics mettent en œuvre des projets en lien avec les stratégies déployées. * Les entreprises investissent dans le développement de solutions en lien avec les énergies renouvelables. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * La capacité d'innovation régionale en matière d'énergies renouvelables et de technologies d'adaptation au changement climatique est renforcée. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS I.2 : Adaptation au changement climatique, prévention des risques et résilience face aux catastrophes** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Améliorer les connaissances et le suivi des impacts du changement climatique sur les systèmes économiques. * Développer les mesures communes de prévention des risques industriels et technologiques. * Renforcer les pratiques résilientes au changement climatique en développant l’économie circulaire et l’économie de proximité. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs privés et publics mettent en œuvre des actions en lien avec les stratégies et plans d’actions déployés. * Les acteurs économiques participent à la mise en place de nouvelles mesures de protection contre les risques liés au changement climatique. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * La capacité d'innovation régionale en matière d'énergies renouvelables et de technologies d'adaptation au changement climatique est renforcée. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS I.3 : Accès et gestion durable de l'eau** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Prévenir et réduire la pollution des eaux en développant des solutions innovantes visant le développement des entreprises du secteur. * Améliorer la gestion de la ressource en eau, en développant des solutions innovantes visant le développement des entreprises du secteur. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs privés et publics mettent en œuvre des projets en lien avec les stratégies et plans d’actions déployées. * Les collectivités territoriales et les entreprises mettent en œuvre de nouvelles mesures en lien avec la gestion et la pollution de l’eau. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * La capacité d'innovation régionale en matière d'énergies renouvelables et de technologies d'adaptation au changement climatique est renforcée. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS I.4 : Nature, biodiversité, infrastructures vertes et réduction des pollutions** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Renforcement des actions et processus innovants favorisant les pénétrantes de la verdure et de la nature en milieu urbain et préservant les espaces naturels dans l’espace de coopération. * Développer les actions et processus innovants de réduction des pollutions et des déchets (recyclage et valorisation). * Favoriser des modes de consommation durables basés sur l’écoconception de produits et de services et le développement de filières courtes. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs privés et publics mettent en œuvre des actions en lien avec les stratégies et plans d’actions déployés. * Les collectivités territoriales et les entreprises mettent en œuvre de nouvelles mesures en lien avec la biodiversité et la réduction de la pollution et des déchets. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * La capacité d'innovation régionale en matière d'énergies renouvelables et de technologies d'adaptation au changement climatique est renforcée. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS II.5 : Recherche et innovation, utilisation des technologies de pointe** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Mettre en réseau les acteurs de la recherche, développement et innovation (RDI). * Soutien aux projets d’innovation. * Soutien à l'industrie du futur. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs clés de la RDI renforcent leurs connaissance réciproques et améliorent leurs synergies. * Les entreprises développent des nouveaux produits et services. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * Amélioration de la compétitivité des acteurs de l'innovation. * Renforcement du positionnement des filières d’excellence du territoire. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS II.6 : Usages numériques** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Soutien au développement des usages numériques. * Créer des plateformes de partage de données relatives à l’espace de coopération. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs clés de la recherche, développement et innovation (RDI) renforcent leurs connaissance réciproques et améliorent leurs synergies. * Les entreprises développent des nouveaux produits et services. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * Amélioration de la compétitivité des acteurs de l'innovation. * Renforcement du positionnement des filières d’excellence du territoire. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS III.7 : Mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques. Accès aux transports en commun.** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Soutenir le développement des réseaux de transport en commun ayant vocation à améliorer les déplacements au sein des zones fonctionnelles. * Soutenir le développement de la multimodalité et de l’interopérabilité des systèmes de transport. * Soutenir les solutions alternatives à la voiture individuelle, dans les déplacements sur la zone de coopération au service des entreprises régionales. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs publics et privés du secteur des transports développent et/ou améliorent des nouveaux produits et services. * Des stratégies et des plans d’actions communs sont mis en œuvre par les organisations en optimisant la structuration des zones fonctionnelles. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * Développement des conditions cadres favorisant le dynamisme économique et la compétitivité des régions fonctionnelles transfrontalières. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS IV.8 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Mettre en place une stratégie commune de valorisation et de promotion des potentialités touristiques. * Développement d’offres et de pratiques touristiques plus durables. * Promouvoir des actions culturelles transfrontalières. * Développement des usages numériques dans les domaines du tourisme et de la culture. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs touristiques coopèrent et leurs activités sont coordonnées au niveau sectoriel et transfrontalier par le biais d’une stratégie commune. * Les acteurs introduisent sur le marché des produits et offres innovants. L'offre touristique des acteurs est diversifiée et plus durable. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * Accroissement de l'attractivité, de la visibilité et de la compétitivité des régions touristiques sur le marché international avec effet direct sur la pérennisation de l'emploi touristique et culturel. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **OS V.9 : Améliorer la gouvernance de la coopération** | |
| **Objectifs fixés avec la Confédération**  **pour le programme Interreg France-Suisse** | **Contribution du projet aux objectifs** |
| *Prestations et produits (output) :*   * Identifier et lever les obstacles afin d’améliorer l’efficacité des politiques publiques transfrontalières. * Soutenir la mise en place des stratégies de développement pour les zones fonctionnelles régionales. |  |
| *Effets sur les groupes cibles (outcome) :*   * Les acteurs territoriaux réduisent les obstacles à la frontière. * Les acteurs économiques du territoire investissent dans des projets de développement territoriaux. |  |
| *Conséquence dans les zones éligibles (impact) :*   * Augmentation du volume des échanges transfrontaliers et renforcement du dynamisme économique des régions fonctionnelles. |  |